RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000199-12/09/2012
Date de publication : 12/09/2012
Date de fin de publication : 22/09/2014

Autres annexes

Les taux de TVA pour les immeubles ; Appartement ou maison

Tableau n° 1 : APPARTEMENT OU MAISON INDIVIDUELLE

Ventilation applicable en fonction de l’affectation du bien immobilier

Ventilation applicable en fonction de l’affectation du bien immobilier

Type d'affectation	Type de local		
	Pièces à usage d'habitation (ex: chambre)	Pièces à usage professionnel (ex : bureau)	Parties communes privatives (ex : toiture)
Locaux affectés totalement à l'habitation	Taux réduit		Taux réduit
Locaux affectés à l'habitation pour au moins 50 % de la superficie	Taux réduit	Taux réduit	Taux réduit
Locaux affectés à l'habitation pour moins de 50 % de la superficie	Taux réduit	Taux normal	Taux normal
Locaux exclusivement affectés à un usage professionnel		Taux normal	Taux normal

Tableau n° 2 : PARTIES COMMUNES D’UN IMMEUBLE

Ventilation applicable aux travaux portant sur les parties communes d’un immeuble compte tenu de l’affectation de chaque lot

Ventilation applicable aux travaux portant sur les parties communes d'un immeuble

Millièmes correspondant aux :	Parties communes d'immeuble collectif (ex. : cage d'escalier)
Locaux affectés totalement à l'habitation	Taux réduit
Locaux affectés à l'habitation pour au moins 50 % de la superficie	Taux réduit
Locaux affectés à l'habitation pour moins de 50 % de leur superficie	Taux normal
Locaux exclusivement affectés à un usage professionnel	Taux normal

Commentaire(s) renvoyant à ce document :
TVA - Prestations de services imposables au taux réduit - Travaux (autres que de construction ou de reconstruction) portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans - Locaux concernés